



Service | Innovation | Rentabilité

Services partagés Canada Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre s'étant terminé le 30 septembre 2013



Services partagés
Canada

Shared Services
Canada

Canada

Rapport financier trimestriel de Services partagés Canada

Pour le trimestre s'étant terminé le 30 septembre 2013

Table des matières

1.0	Introduction	2
1.1	Autorité, mandat et programmes	2
1.2	Méthode de présentation	3
1.3	Structure financière de Services partagés Canada	3
2.0	Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	4
2.1	Changements importants touchant les autorisations	4
2.2	Explication des écarts importants par rapport aux dépenses des années antérieures	6
3.0	Risques et incertitude	7
4.0	Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes	7
5.0	Mise en œuvre du Budget 2012	8
6.0	État des autorisations (non vérifié)	9
7.0	Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)	10

1.0 Introduction

Le présent rapport financier trimestriel doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses, de même qu'avec le *Plan d'action économique 2012 du Canada* (Budget 2012). Il a été préparé par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par la Norme comptable 1.3 du Conseil du Trésor. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

1.1 Autorité, mandat et programmes

Services partagés Canada (SPC) est un ministère fédéral créé le 4 août 2011 afin de transformer fondamentalement la gestion de l'infrastructure de technologie de l'information (TI) du gouvernement du Canada. SPC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire de la ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, et il est tenu de fournir à ses 43 ministères partenaires des services de courriel, de centre de données et de réseau d'une manière centralisée et normalisée, afin de soutenir la prestation des programmes et des services du gouvernement fédéral. SPC fournit aussi certains services technologiques facultatifs aux organisations gouvernementales selon le principe du recouvrement des coûts. L'approche pangouvernementale permet à SPC de faire des économies d'échelle et d'offrir des services de TI plus efficents, plus fiables et plus sécurisés aux ministères fédéraux. Le mandat de SPC a été renforcé le 29 juin 2012 avec l'adoption, par le Parlement, de la *Loi sur Services partagés Canada*.

Le 1^{er} avril 2013, par décret en conseil, SPC a reçu le mandat d'offrir des services liés à l'acquisition et à la fourniture de matériel et de logiciels destinés aux appareils de technologie en milieu de travail anciennement connu sous le nom d'appareils pour utilisateurs finaux. Cette approche pangouvernementale normalisée et centralisée de la fourniture et du soutien des appareils de technologie en milieu de travail réduira les coûts et renforcera la sécurité des systèmes gouvernementaux. Tout au long de l'exercice, l'état d'avancement de la transition de ces nouveaux services sera mis à jour et présenté dans le rapport financier trimestriel.

En plus des appareils de technologie en milieu de travail, SPC a aussi reçu le mandat d'investir 20 millions de dollars de ses fonds existants pour accroître la capacité de téléprésence du gouvernement afin d'aider à réduire les coûts liés aux déplacements. Cette initiative a été annoncée dans le *Budget 2013 - Plan d'action économique*.

L'architecture d'alignement des programmes (AAP) de SPC, approuvée par le Conseil du Trésor du Canada, vise l'atteinte du résultat stratégique suivant : les services obligatoires sont fournis de façon regroupée et normalisée pour appuyer la prestation de programmes et de services du gouvernement du Canada destinés à la population canadienne.

L'architecture d'alignement des programmes actuelle est une structure provisoire qui sera revue et élargie en 2014-2015, au même rythme que l'évolution et l'approfondissement de la maturité organisationnelle de SPC.

Des renseignements supplémentaires sur l'autorité, le mandat, les responsabilités et les programmes de SPC figurent dans le [*Budget principal des dépenses de 2013-2014*](#) et le [*Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014*](#).

1.2 Méthode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations qui l'accompagne présente les pouvoirs de dépenser du Ministère qui sont accordés par le Parlement et ceux qu'utilise le Ministère, conformément au Budget principal des dépenses pour l'exercice 2013-2014. Le présent rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le 1^{er} mars précédent le début du nouvel exercice. Le Budget 2012 a été déposé au Parlement le 29 mars, après le dépôt du Budget principal des dépenses le 28 février 2012. Par conséquent, les mesures annoncées dans le Budget 2012 ne figurent pas dans le *Budget principal des dépenses 2012-2013*.

Pour l'exercice 2012-2013, des affectations bloquées dans les crédits ministériels ont été établies par le Conseil du Trésor en vue d'empêcher que les fonds déjà réservés pour des mesures d'économies dans le Budget 2012 ne soient dépensés. En 2013-2014, les modifications aux autorisations ministérielles ont été mises en œuvre par l'intermédiaire de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence, approuvée par le Conseil du Trésor, et ont été reflétées dans le *Budget principal des dépenses de 2013-2014* qui a été déposé au Parlement.

Le Ministère utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers ministériels annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement demeurent en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

1.3 Structure financière de Services partagés Canada

SPC est doté d'une structure financière composée principalement d'autorisations budgétaires votées, à savoir le Crédit 15 - Dépenses de fonctionnement, y compris les recettes nettes en vertu d'un crédit, et le Crédit 20 - Dépenses en capital. Les autorisations législatives se rapportent quant à elles aux Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Plus de 89 % du budget du Ministère est consacré à l'atteinte de ses objectifs de consolidation et de normalisation des TI, tout en veillant à gérer dans un cadre d'excellence opérationnelle les services d'infrastructure de TI actuels et à venir offerts au gouvernement du Canada.

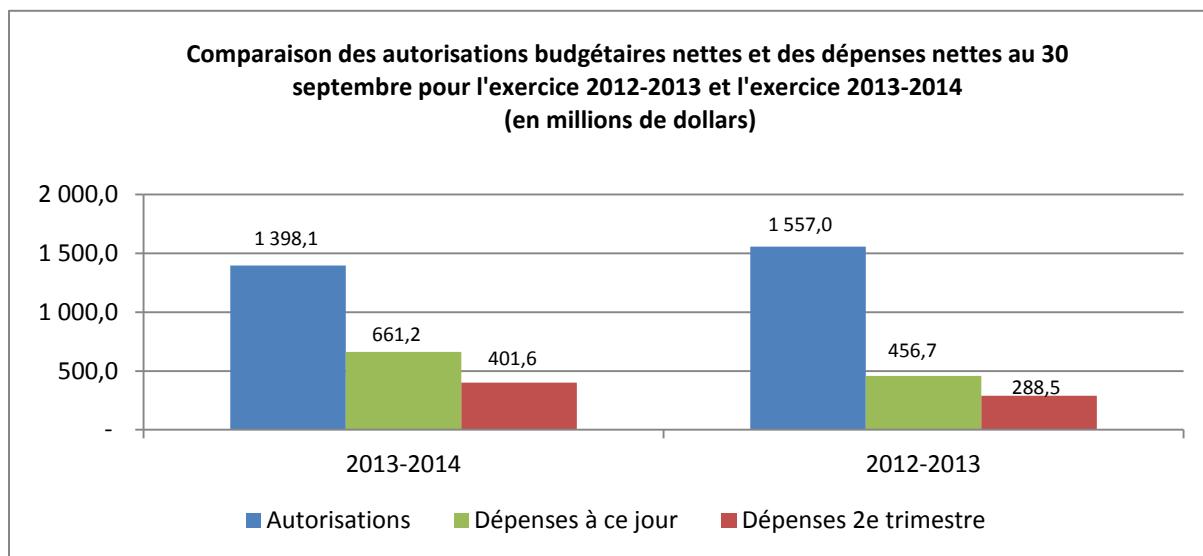
L'autorité de recettes pour 2013-2014 s'élève à 320,7 millions de dollars, ce qui comprend les recettes disponibles pour les services d'infrastructure de TI fournis par SPC à ses organisations partenaires ainsi qu'aux autres ministères et organismes du gouvernement du Canada selon le principe du recouvrement des coûts.

2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Les chiffres présentés dans le présent rapport sont conformes au Plan comptable à l'échelle de l'administration fédérale pour 2013-2014 et à la Norme comptable 1.3 du Conseil du Trésor.

Le graphique suivant présente une comparaison des autorisations budgétaires nettes disponibles et des dépenses cumulatives pour les trimestres terminés le 30 septembre 2013 et le 30 septembre 2012 pour une combinaison du Crédit 15 - Dépenses de fonctionnement, du Crédit 20 - Dépenses en capital, et des autorisations législatives.

Comparaison des autorisations budgétaires nettes et des dépenses nettes au 30 septembre pour l'exercice 2012-2013 et l'exercice 2013-2014



2.1 Changements importants touchant les autorisations

Pour la période terminée le 30 septembre 2013, les autorisations accordées au Ministère dans le *Budget principal des dépenses 2013-2014* comprennent les mesures d'économies présentées dans le Budget 2012. Elles ne comprennent pas les initiatives et les mesures d'économies du Budget 2013. Les autorisations disponibles pour les dépenses au cours de l'exercice 2013-2014 sont de 1 398,1 millions de dollars à la fin du second trimestre, comparativement à 1 557,0 millions de dollars à la fin du second trimestre de l'exercice 2012-2013, représentant une diminution de 158,9 millions de dollars ou 10,2 %. Cette diminution nette consiste en la combinaison d'une diminution de 300,6 millions de dollars du Crédit 15 - Dépenses de fonctionnement (comprend une diminution des recettes nettes en vertu d'un crédit de 47,5 millions de dollars), d'une augmentation de 95,8 millions de dollars du Crédit 20 – Dépenses en capital, et d'une diminution des autorisations législatives budgétaires de 1,6 million de dollars.

Comparaison des autorisations budgétaires nettes au 30 septembre pour l'exercice 2012-2013 et l'exercice 2013-2014

Autorisations disponibles nettes (en millions de dollars)	2012-2013	2013-2014	Écart
Crédit 15 - Dépenses de fonctionnement	1 740,8	1 440,2	(300,6)
Crédit 20 - Dépenses en capital	82,9	178,7	95,8
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(368,2)	(320,7)	47,5
Postes législatifs	101,5	99,9	(1,6)
Autorisations totales nettes	1 557,0	1 398,1	(158,9)

Crédit 15 - Dépenses de fonctionnement (comprend les recettes nettes en vertu d'un crédit)

Le Crédit 15 du Ministère a diminué de 300,6 millions de dollars, ce qui est principalement attribuable à ce qui suit :

- une diminution de 101,1 millions de dollars découlant des mesures d'économies du Budget 2012;
- une diminution de 100 millions de dollars relative à un transfert du Crédit 15 - Dépenses de fonctionnement au Crédit 20 - Dépenses en capital, afin de refléter les besoins en capital estimés pour l'année financière 2013-2014;
- une diminution de 47,5 millions de dollars relié aux recettes nettes en vertu d'un crédit afin de refléter un transfert de crédit provenant des organisations partenaires afin de remplacer les recettes et de refléter une réduction des produits et des services qui ne sont plus offerts par SPC;
- une diminution de 45,8 millions de dollars relative au report du budget de fonctionnement pour 2011-2012 (le report du budget de fonctionnement de 2012-2013 n'a pas encore été approuvé);
- une diminution de 6,2 millions de dollars pour divers projets temporaires (authentification électronique et stratégie du Canada en matière de cybersécurité) et des ajustements nets avec les organisations partenaires à la suite de la création de SPC.

Crédit 20 – Dépenses en capital

Le Crédit 20 du Ministère a augmenté de 95,8 millions de dollars, ce qui est principalement attribuable à ce qui suit :

- une augmentation de 100 millions de dollars relative à un transfert du Crédit 15 - Dépenses de fonctionnement au Crédit 20 – Dépenses en capital, afin de refléter les besoins en capital estimés pour l'année financière 2013-2014;
- une augmentation de 4,0 millions de dollars pour les ajustements nets avec les organisations partenaires à la suite de la création de SPC;
- une diminution de 4,7 millions de dollars relative au report du budget des dépenses en capital pour 2011-2012 (le report de budget des dépenses en capital de 2012-2013 n'a pas encore été approuvé);
- une diminution de 3,5 millions de dollars relative à l'échéance du financement du projet de la viabilité des centres de données en 2013-2014.

Autorisations législatives budgétaires

La diminution de 1,6 million de dollars en 2013-2014 est attribuable aux contributions au Régime d'avantages sociaux des employés (RASE), associés au changement des besoins de crédits budgétaires du Ministère, pour les salaires. Cela ne représente pas un changement appréciable par rapport à 2012-2013.

2.2 Explication des écarts importants par rapport aux dépenses des années antérieures

Par rapport à l'exercice précédent, les dépenses totales à ce jour, terminé le 30 septembre 2013, ont augmenté de 204,5 millions de dollars, soit de 456,7 millions de dollars à 661,2 millions de dollars, comme le montre le tableau ci-après. Cela représente une augmentation de 44,8 % par rapport aux dépenses enregistrées pour la même période en 2012-2013. Comme raison sous-jacente, l'augmentation est attribuable à la mise en place de processus et procédures financiers et d'approvisionnements de type entreprise qui offrent un meilleur support pour l'exécution en temps opportun des transactions et des exigences opérationnelles.

Comparaison des dépenses cumulatives nettes au 30 septembre pour l'exercice 2012-2013 et l'exercice 2013-2014

Dépenses cumulatives nettes (en millions de dollars)	2012-2013	2013-2014	Écart
Crédit 15 - Dépenses de fonctionnement	426,2	619,0	192,8
Crédit 20 - Dépenses en capital	3,8	27,4	23,6
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(24,1)	(35,2)	(11,1)
Postes législatifs	50,8	50,0	(0,8)
Dépenses cumulatives nettes totales	456,7	661,2	204,5

L'augmentation des dépenses consiste en la combinaison d'une augmentation de 192,8 millions de dollars du Crédit 15 – Dépenses de fonctionnement, d'une augmentation de 23,6 millions de dollars du Crédit 20 – Dépenses en capital, ainsi que d'une réduction mineure des dépenses reliées au RASE de 0,8 million de dollars.

Pour l'essentiel, cette différence s'explique par une augmentation des dépenses en personnel de 111,1 millions de dollars à 323,6 millions de dollars au 30 septembre 2013, comparativement à 212,5 millions de dollars au second trimestre de 2012-2013. Cette augmentation de 52,3 % est principalement attribuable au transfert des fichiers de paie des employés du ministère. Depuis le début de 2013-2014, le Ministère paie ses employés directement (à partir de ses autorisations de fonctionnement) avec le résultat que les dépenses se font dans des délais plus opportuns. En 2012-2013, SPC était tributaire de la facturation des autres ministères causant des délais dans les dépenses des frais de personnel. De plus, en 2013-2014, il y a eu des coûts additionnels de dépenses au chapitre de la rémunération (coûts corporatifs) reliés à la signature des contrats collectifs de travail.

Le résidu de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et en capital est attribuable à:

- Les dépenses en locations de matériel informatique ont également augmenté de 40,5 millions de dollars à 107,9 millions de dollars au 30 septembre 2013, comparativement à 67,4 millions de dollars au second trimestre de 2012-2013. Cette augmentation de 60% est attribuable principalement à de nouveaux contrats à l'appui de l'initiative des appareils de technologie en milieu de travail et le plan de transformation de SPC.
- Les dépenses pour l'acquisition de machines et de matériel ont augmenté de 31,0 millions de dollars à 48,7 millions de dollars au 30 septembre 2013, comparativement à 17,6 millions de dollars au second trimestre de 2012-2013. Cette augmentation est attribuable à la consolidation de contrats ainsi qu'à des coûts qui ont été traités plus tôt qu'en 2012-2013.
- Les dépenses de réparation et d'entretien ont aussi augmenté de 10,3 millions de dollars à 22,7 millions de dollars au 30 septembre 2013, comparativement à 12,4 millions de dollars au second trimestre de

2012-2013. Cette augmentation est attribuable principalement à des coûts de contrats de réparation et d'entretien liés au matériel informatique qui ont été traités plus tôt qu'en 2012-2013.

Les recettes nettes en vertu d'un crédit de 11,1 millions de dollars représentent une augmentation de 46,4 % par rapport au second trimestre de 2012-2013, puisque la facturation a été traitée sur une base régulière en 2013-2014. Cependant, les revenus sont liés à la finalisation des ententes avec les partenaires et clients.

3.0 Risques et incertitude

Au cours de la première année complète d'activité de SPC, l'accent a porté sur l'établissement des processus, des procédures et des contrôles de gestion d'un ministère fédéral en démarrage. À l'amorce de sa deuxième année d'activité, SPC continuera d'intégrer à son travail la rigueur de gestion interne nécessaire pour atténuer les risques et atteindre le succès.

La gestion des risques, dont les principaux sont identifiés dans le [*Rapport sur les plans et les priorités de 2013-2014*](#), est une priorité à SPC. À cet effet, le Ministère a mis en œuvre des stratégies visant à favoriser de solides relations avec ses partenaires, à bien gérer les ressources et à assurer une saine gestion financière. Le Ministère continuera de promouvoir ses pratiques de gestion des risques en intégrant cette dernière dans la planification ministérielle et avec les mesures du rendement ainsi que dans la prise des décisions.

Lors d'un exercice d'autoévaluation du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) à SPC en 2012-2013, les risques reliés à la gestion financière furent identifiés. Quoiqu'aucun risque majeur ne fût identifié lors de cet exercice, un plan d'action fut développé et sa mise en œuvre est en cours.

La direction de SPC intègre l'aspect des risques et des occasions à la prise de décision à tous les niveaux. Un des éléments clés de cette rigueur de gestion est l'élaboration et l'application de méthodes et d'outils de gestion de projet pour la réalisation des projets de transformation des partenaires, qui sont au cœur du mandat de SPC. Au cours de l'exercice 2013-2014, SPC a l'intention d'augmenter son niveau de maturité en gestion de projets, tel que mesuré par le processus d'évaluation de la capacité organisationnelle de gestion de projet du gouvernement du Canada, et de participer à l'enrichissement des capacités ciblées.

Dans le cadre de sa participation au cycle de modification de la Structure de gestion, des ressources et des résultats (SGRR) en 2013-2014, SPC est en voie d'élaborer une architecture d'alignement des programmes (AAP) modifiée et un cadre de mesure du rendement (CMR) correspondant afin de s'assurer qu'il s'acquitte du mandat du gouvernement du Canada.

Des progrès importants ont aussi été réalisés en 2012-2013 en ce qui concerne l'accroissement de la capacité de vérification et d'évaluation interne de SPC. En 2013-2014, SPC continuera à consolider ces travaux au cours de la mise en œuvre du plan de vérification et d'évaluation interne axé sur les risques. En 2013-2014, la consultation et la sensibilisation à grande échelle façonnieront le plan d'évaluation de SPC.

4.0 Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

L'honorable Diane Finley est maintenant la nouvelle ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux avec les responsabilités de SPC en date du 15 juillet 2013.

Il n'y a pas eu de changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes au cours du dernier trimestre.

5.0 Mise en œuvre du Budget 2012

La présente section donne un aperçu des mesures d'économies annoncées dans le Budget 2012 et qui sont mises en œuvre dans le but de recentrer le gouvernement et les programmes, de faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement ainsi que moderniser et réduire les services administratifs.

Comme tous les ministères et organismes, SPC a soutenu le gouvernement dans ses efforts pour instaurer des mesures pour revenir à l'équilibre budgétaire en 2014-2015. Le mandat du Ministère a été spécialement conçu pour rechercher des économies et optimiser les ressources. SPC réalisera les économies du budget de 2012 de 150,0 millions de dollars d'ici l'exercice 2014-2015, grâce à des économies accrues, à l'établissement plus juste des prix et à la réduction des chevauchements découlant de la consolidation et de la normalisation des activités d'infrastructure de TI à l'échelle des 43 organisations. Au cours de la première année de la mise en œuvre, SPC a réalisé des économies de 74,7 millions de dollars grâce au regroupement des contrats de service en matière de télécommunications, à la mise à profit du pouvoir d'achat et à la mise en place d'un modèle de services internes très allégé.

En 2013-2014, SPC tirera parti de ces bases pour regrouper et améliorer davantage la prestation des services de TI ainsi que pour réaliser d'importants progrès dans les initiatives de transformation faisant partie de son mandat. Les économies augmenteront à 104,5 millions de dollars (incluant le régime d'avantages sociaux des employés) en 2013-2014 et donneront lieu à des économies de 150,0 millions de dollars d'ici 2014-2015.

Il existe un écart de 104,5 millions de dollars dans les autorisations de SPC entre les exercices 2012-2013 et 2013-2014 en ce qui concerne le budget de 2012.

Ces économies ne comportent aucun risque financier ni incertitude.

Approbation des hauts fonctionnaires :

Liseanne Forand, présidente
Ottawa (Ontario)
Date :

Gina Rallis, sous-ministre adjointe principale et dirigeante principale des finances
Ottawa (Ontario)
Date :

6.0 État des autorisations (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2013-2014			Exercice 2012-2013		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014*	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012	Crédits utilisés pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 15 - Dépenses de fonctionnement						
Dépenses brutes de fonctionnement	1 440 204	380 282	619 037	1 740 750	283 706	426 215
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(320 745)	(24 321)	(35 206)	(368 200)	(24 052)	(24 052)
Dépenses nettes de fonctionnement	1 119 459	355 961	583 831	1 372 550	259 654	402 163
Crédit 20 - Dépenses en capital						
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	178 694	20 665	27 387	82 891	3 479	3 821
	99 953	24 989	49 977	101 520	25 385	50 765
Autorisations budgétaires totales	1 398 106	401 615	661 195	1 556 961	288 518	456 749

* Inclut les autorisations pouvant être utilisées et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

** Les « crédits totaux disponibles » ne tiennent pas compte des mesures annoncées dans le Budget 2012.

Remarques :

- Le calcul des totaux peut ne pas être exact et ne pas correspondre aux détails fournis ailleurs en raison de l'arrondissement.
- La diminution des autorisations du Crédit 15 - Dépenses de fonctionnement est attribuable principalement aux mesures d'économies du Budget 2012, qui ont été incluses dans le Budget principal des dépenses 2013-2014, et au transfert de 100 millions de dollars au Crédit 20 - Dépenses en capital, afin de refléter les besoins en capital estimés pour l'année financière 2013-2014.
- L'augmentation des dépenses entre le second trimestre de 2013-2014 et celui de 2012-2013 est le résultat de la mise en place de processus et procédures financiers et d'approvisionnements de type entreprise qui offrent un meilleur support pour l'exécution en temps opportun des transactions et des exigences opérationnelles.

7.0 Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2013-2014			Exercice 2012- 2013		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014*	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 ***	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépense :						
Personnel (incluant RASE)	673 377	151 903	323 641	682 214	110 769	212 517
Transports et communications	404 712	94 092	116 159	519 649	89 023	106 947
Information	925	466	514	485	133	143
Services professionnels et spéciaux	231 813	45 685	67 533	503 500	43 035	59 097
Location	72 380	71 608	107 860	30 235	43 182	67 449
Réparation et d'entretien	157 543	17 790	22 696	108 923	8 313	12 355
Services publics, fournitures et approvisionnements	3 328	1 478	2 299	3 538	334	336
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	139	-	-	-	4	4
Acquisition de machines et de matériel	167 857	38 114	48 686	68 966	13 803	17 639
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	6 777	4 800	7 013	7 651	3 974	4 314
Dépenses budgétaires totales	1 718 851	425 936	696 401	1 925 161	312 570	480 801
Moins les revenus affectés aux dépenses:						
Recettes nettes en vertu d'un crédit	320 745	24 321	35 206	368 200	24,052	24,052
Total des revenus affectés aux dépenses:	320 745	24 321	35 206	368 200	24,052	24,052
Dépenses budgétaires nettes totales	1 398 106	401 615	661 195	1 556 961	288 518	456 749

* Inclut les autorisations pouvant être utilisées et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

** Les « dépenses prévues » ne tiennent pas compte des mesures annoncées dans le Budget 2012.

Remarques :

- Le calcul des totaux peut ne pas être exact et ne pas correspondre aux détails fournis ailleurs en raison de l'arrondissement.
- Les dépenses en personnel (salaires) ont augmenté de 52,3 % par rapport au second trimestre de 2012-2013 en raison principalement du transfert des fichiers de paie des employés du ministère. Depuis le début de 2013-2014, le Ministère paie ses employés directement (à partir de ses autorisations de fonctionnement) avec le résultat que les dépenses se font dans des délais plus opportuns. En 2012-2013, SPC était tributaire de la facturation des autres ministères causant des délais dans les dépenses des frais de personnel. De plus, en 2013-2014, il y a eu des coûts additionnels de dépenses au chapitre de la rémunération (coûts corporatifs) reliés à la signature des contrats collectifs de travail.
- L'augmentation des locations (matériel informatique), des acquisitions de machines et de matériel ainsi que l'augmentation de réparation et d'entretien sont attribuables principalement aux nouveaux contrats établis par SPC.
- Les recettes nettes en vertu d'un crédit ont augmenté de 46,4 % par rapport au second trimestre de 2012-2013, puisque la facturation a été traitée sur une base régulière en 2013-2014.